



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0593

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0593**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1er avril 1968. La Communauté urbaine de Lyon adhère au Syndicat par délibération en date du 24 octobre 1994.

Le SYMALIM a pour objet la gestion et l'exploitation du grand parc Miribel-Jonage dans le respect de ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air et valorisation du patrimoine naturel.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé, au 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée "Métropole de Lyon" en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, sur le territoire de celle-ci, du Département du Rhône. L'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que la Métropole de Lyon est substituée à la Communauté urbaine au sein des syndicats mixtes dont elle est membre.

Le SYMALIM ayant actualisé ses statuts lors du Comité syndical du 23 juin 2015, la représentation et les modalités de contribution des membres ont été modifiés.

Quant à sa nature juridique, le SYMALIM demeure un syndicat mixte ouvert.

Un travail a été engagé depuis 2014 avec la Métropole, devenu 1er financeur du Syndicat.

Modalités de représentation

Le SYMALIM comprend 16 collectivités membres : 13 Communes (Miribel, Jonage, Beynost, Décines Charpieu, Jons, Lyon, Meyzieu, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil, Vaulx en Velin et Villeurbanne), la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et le Département de l'Ain.

Depuis la mise à jour des statuts le 23 juin 2015, le Comité syndical est composé de 27 représentants :

- 10 délégués de la Métropole de Lyon (10 suppléants),
- 1 délégué du Département du Rhône (1 suppléant),
- 1 délégué du Département de l'Ain (1 suppléant),
- 2 délégués pour chacune des Communes de Miribel et Jonage (2 suppléants),
- 1 délégué pour chacune des Communes Beynost, Décines Charpieu, Jons, Lyon, Meyzieu, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil, Vaulx en Velin et Villeurbanne (1 suppléant).

La Métropole est donc représentée par 10 élus au sein du Comité syndical. De même, elle dispose statutairement de 3 sièges (sur 11 sièges) au Bureau exécutif du Syndicat.

Par délibération n° 2014-0018 du 15 mai 2014, 5 représentants titulaires et 5 suppléants avaient été désignés par la Communauté urbaine de Lyon :

a) - titulaires :

- M. Jérôme STURLA,
- Mme Laurence FAUTRA,
- M. Richard BRUMM,
- M. Jean Paul COLIN,
- M. Christophe QUINIOU ;

b) - suppléants :

- M. Roland BERNARD,
- M. Guy BARRAL,
- M. Pierre HEMON,
- Mme Virginie POULAIN,
- Mme Martine MAURICE.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de reconduire ces désignations et de désigner, en complément, 5 représentants titulaires et 5 suppléants pour siéger au Comité syndical du SYMALIM ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne, pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) :

Titulaires	Suppléants
1. M. Jérôme STURLA	1. M. Roland BERNARD
2. Mme Laurence FAUTRA	2. M. Mohamed RABEHI
3. M. Richard BRUMM	3. M. Guy BARRAL
4. M. Jean Paul COLIN	4. Mme Virginie POULAIN
5. M. Christophe QUINIOU	5. Mme Martine MAURICE
6. Mme Martine DAVID	6. Mme Sarah PEILLON
7. M. Michel FORISSIER	7. M. Gaël PETIT

8. M. Gilbert-Luc DEVINAZ	8. M. Marc CACHARD
9. M. Pierre HEMON	9. M. Bruno CHARLES
10. M. Ronald SANNINO	10. M. Lucien BARGE

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.